



Domaine de la Lombardière
07430 DAVÉZIEUX
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
08/07/24	12/07/24	

Décision du Président n°DP_2024_0100
Cession d'un véhicule Renault Twingo immatriculé EL 735 AY suite à une vente aux enchères sur le site Agorastore

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC-2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que Annonay Rhône Agglo souhaite optimiser la cession de ses biens,

Considérant que le 30 juin 2023, Annonay Rhône Agglo a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, Monsieur Thierry MAMOSA a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La cession du véhicule suivant à Monsieur Thierry MAMOSA domicilié 31 rue de la Fontaine, 79100 THOUARS.

- Une RENAULT TWINGO immatriculé EL-735-AY

Pour la somme de 1 300,00 € TTC. Ce véhicule est vendu en l'état.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à Monsieur Thierry MAMOSA.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 5 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 8 juillet 2024

